



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 1^{er} novembre 2011 à 16 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

CE-2011-1667* AUTORISATION D'UN ENGAGEMENT BUDGÉTAIRE DE 838 000 \$ COUVRANT LES PROCHAINES ÉTAPES DE TRAVAIL REQUIS À LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 700 concernant le schéma d'aménagement révisé du territoire est en vigueur depuis le 5 janvier 2000 et qu'il s'est appliqué au territoire de la ville de Gatineau au moment de la fusion municipale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Gatineau, au même titre qu'une municipalité régionale de comté, est tenue à la réalisation et à la révision périodique de son schéma d'aménagement et de développement du territoire;

CONSIDÉRANT QU'afin de réviser son schéma d'aménagement et de développement, la Ville de Gatineau a élaboré un programme de travail en accord avec le processus et le cadre fixés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme quant aux différentes étapes et au contenu de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'une première étape de travail a été réalisée et a permis d'identifier les valeurs, les préoccupations et les attentes de la communauté face à l'aménagement du territoire et au futur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réalisation de la première étape de travail, le Service de l'urbanisme et du développement durable propose d'élaborer différents scénarios visant le futur de Gatineau, d'évaluer ces scénarios à l'aide d'indicateurs de développement durable et de recueillir les commentaires de la population et des partenaires touchant ces scénarios;

CONSIDÉRANT QUE le programme de travail prévoit l'adoption d'un premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé et, subséquemment, d'un deuxième projet modifié suite aux activités de consultation publique et à la réception des orientations gouvernementales en matière d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire nécessaire pour finaliser les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement ainsi que le processus de consultation et de participation publique est estimée à 985 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il reste un solde de 147 000 \$ provenant du budget alloué pour l'étape 1 et que l'enveloppe budgétaire supplémentaire, pour couvrir l'engagement financier nécessaire jusqu'en septembre 2013, est donc de 838 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter un engagement financier de 838 000 \$, réparti sur 5 ans, couvrant l'enveloppe budgétaire supplémentaire requise pour les prochaines étapes de travail de la révision du schéma d'aménagement et de développement.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61510 - Schéma d'aménagement et de développement, amorti sur une période de 5 ans.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux futurs budgets, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1668*

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME BÂTIMENTS D'HYDRO-QUÉBEC ET DU PROGRAMME D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GAZIFÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE AUX ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE la Division du parc immobilier a mandaté la firme Bouthillette Parizeau et associés pour la production d'un bilan énergétique des ateliers municipaux du secteur de Gatineau situé au 476, boulevard Saint-René Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions du bilan énergétique daté du 20 juillet 2011 proposaient la réalisation de divers projets d'efficacité énergétique, dont la mise en place d'un système de gestion d'énergie et de récupération de chaleur pour un investissement total de 525 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet procurera des économies annuelles de 87 000 \$ au niveau de la facture énergétique;

CONSIDÉRANT QUE des appuis financiers totalisant 80 000 \$ sont disponibles auprès d'Hydro-Québec et de Gazifère;

CONSIDÉRANT QUE la période de retour sur l'investissement de ce projet est de cinq années;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rencontre tous les objectifs du plan de réduction énergétique de 5 % d'ici 2014 de la Division du parc immobilier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le directeur du Service des infrastructures à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Bâtiments d'Hydro-Québec et du Programme d'efficacité énergétique de Gazifère représentant des subventions de l'ordre de 70 000 \$ et 10 000 \$ respectivement, le tout dans le cadre du projet d'efficacité énergétique aux ateliers municipaux du secteur de Gatineau et à signer tous les documents relatifs à ces programmes.

De plus, ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser la somme de 525 000 \$, à même le surplus accumulé non affecté de la Ville de Gatineau, afin de financer le projet d'efficacité énergétique aux ateliers municipaux du secteur de Gatineau et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à renflouer l'emprunt au surplus accumulé non affecté sur une période de cinq ans. De plus, toute subvention accordée par Hydro-Québec et la Gazifère dans le cadre de ce projet servira à rembourser l'emprunt au surplus accumulé non affecté.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds des dépenses en immobilisations	525 000 \$	Projet d'efficacité énergétique aux ateliers municipaux du secteur Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1669* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté le 11 mai 2010, par sa résolution numéro CM-2010-511, le plan d'organisation policière 2010-2013 du Service de police;

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif a accepté le 20 avril 2011, par sa résolution numéro CE-2011-639, le départ à la retraite de monsieur Jean-Robert Bourgoïn et le 5 octobre 2011, par sa résolution numéro CE-2011-1562, le départ à la retraite de Monsieur Michel Modery :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de police de la façon suivante :

- Abolition du poste d'agent à la Section de la liaison et des cours de justice de la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-POL-114 au plan d'effectifs des policiers);
- Abolition du poste d'agent à la Section de l'identité judiciaire de la Division des enquêtes criminelles du Service de police (poste numéro POL-POL-064 au plan d'effectifs des policiers);
- Création de deux postes d'agent (poste numéro POL-POL-348 et POL-POL-349 au plan d'effectifs des policiers), sous la gouverne d'un inspecteur à la Division de la gendarmerie.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire du service mentionné.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1670* APPROUVER LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION SAINT-JOSEPH/JEAN-PROULX AINSI QUE SON APPROCHE NORD SELON LE CONCEPT DÉFINI PAR L'OPTION 4 - GIRATOIRE ELLIPTIQUE - MONTANT IMPUTABLE DE 7 596 000 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - MIREILLE APOLLON ET PIERRE PHILION

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de l'intersection Saint-Joseph et Jean-Proulx et de son approche nord demeure nécessaire afin de régler le problème de sécurité;

CONSIDÉRANT QU'une analyse comparative de quatre options a été réalisée en cours d'année 2011, et chacune d'elles répond efficacement au problème de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a soumis, lors de la présentation au comité plénier du 25 octobre dernier, la recommandation sur l'option 1 pour un budget adopté de 4,25 M\$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil, lors de ce même comité plénier, ont opté pour l'option 4;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le concept défini par l'option 4, une majoration du budget de construction de 3,346 M\$ s'avère nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver le concept défini par l'option 4, comportant les principales composantes suivantes :

- Giratoire elliptique à l'intersection Saint-Joseph/Jean-Proulx;
- Implantation d'une médiane en béton incluant une clôture architecturale, entre ladite intersection Saint-Joseph/Jean-Proulx et l'intersection au 975, boulevard Saint-Joseph;
- Virage en « U » à l'intersection du 975, boulevard Saint-Joseph;
- Implantation d'une voie « VVG2S » au nord du 975, boulevard Saint-Joseph;
- Voie cyclable directionnelle sur Jean-Proulx – Hors chaussée;
- Aménagement urbain.

De plus ce comité accepte et recommande au conseil :

- D'autoriser le trésorier à inscrire au PTI 2012, le montant supplémentaire de 3,346 M\$, portant le coût imputable du projet à 7,596 M\$;
- D'autoriser le Service de la gestion des biens immobiliers à procéder à l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires aux travaux de réaménagement de l'intersection Saint-Joseph/Jean-Proulx ainsi que son approche nord, et ce, de gré à gré ou par expropriation, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires au poste budgétaire concerné;
- D'autoriser le Service des infrastructures à poursuivre la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres afin de réaliser le projet selon le concept défini par l'option 4.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1671*

SOUSSION 2011 SP 232 - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDITEURS INDÉPENDANTS - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., 200, rue Montcalm, suite 405, Gatineau, Québec, J8Y 3B5 pour la fourniture de services professionnels d'auditeurs indépendants pour la vérification des exercices financiers se terminant en 2011, 2012 et 2013, pour un montant total maximal de 352 028,25 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 septembre 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2011-740 en date du 30 août 2011.

Les fonds à cette fin pour l'année 2011 seront pris aux postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13310-413	20 423,44 \$	Finances - Comptabilité et vérification
04-13493	937,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir les fonds au budget des années 2012 à 2014 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 octobre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1672*

MODIFICATIONS DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AFIN D'AFFECTER AU PAIEMENT DE LA DETTE, TOUTE SUBVENTION VERSÉE SUR PLUSIEURS ANNÉES EN VERTU DES PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (PRECO) ET D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉ (PIQM)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté les règlements d'emprunt numéros 201-2004, 269-2005 et 613-2009 décrétant des travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à des subventions provenant du Programme de renouvellement de conduites (PRECO) et du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et que celles-ci sont payables en partie par le gouvernement du Québec sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la clause touchant l'affectation de subventions des règlements précités afin d'affecter au paiement de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes, un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque cette modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de remplacer le texte des articles inscrits à l'égard des règlements d'emprunt mentionnés ci-dessous par le texte reproduit ci-après :

Articles	Règlements numéros
5	201-2004
5	269-2005
4	613-2009

« SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au règlement. »

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1673*

ADDENDA - PROTOCOLE D'ENTENTE DE LA MAISON DALTON ENTRE LA VILLE ET LA CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE BLANCHE DE GATINEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche inc., corporation sans but lucratif, dûment incorporée selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies, sous le matricule 1162186200, ayant son siège social au 269, rue des Jacinthes, Gatineau, Québec, propose à la Ville de Gatineau un concept d'un parc écologique au parc Bois-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les phases I et II du projet de sentier et parc fluvial le long de la rivière Blanche ont été réalisées par la Corporation à la satisfaction de la Ville, que la phase III est en cours de réalisation et que la Corporation désire maintenant réaliser la construction d'un hangar;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller du quartier de la Rivière-Blanche s'engage à verser la somme de 100 000 \$ à partir de son budget discrétionnaire (surplus ex-Ville) pour couvrir tous les coûts de construction du hangar;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà cédé la gestion et l'utilisation de la Maison Dalton dans le parc Bois-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée, moyennant certaines conditions, à autoriser la Corporation à aménager sur sa propriété du parc Bois-Joli certains ouvrages du projet;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent modifier le protocole intervenu le 22 juin 2011 « Protocole Maison Dalton »;

CONSIDÉRANT QUE l'addenda établit les responsabilités de la Corporation et les conditions de construction du bâtiment sur la propriété de la Ville :

PROPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'addenda au protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau inc. et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'addenda au protocole d'entente;
- de puiser au surplus affecté ex-Gatineau – District de la Rivière-Blanche (budget discrétionnaire de monsieur Yvon Boucher), la somme de 100 000 \$;
- de verser à la Corporation d'aménagement de la rivière Blanche de Gatineau inc. la totalité de la somme de 100 000 \$ dans un versement suite à la signature dudit addenda;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972-20592	100 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	100 000 \$		Surplus affecté - Subventions
02-11600-972		100 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 octobre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-1674*

CONTRIBUTION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE MOISSON OUTAOUAIS POUR LA CONSTRUCTION ET L'IMPLANTATION DE L'ENTREPÔT ALIMENTAIRE COMPLEXE MOISSON

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires œuvrant pour la sécurité alimentaire doivent répondre à des demandes de plus en plus grandes en raison de l'augmentation de la pauvreté et que près de 80 % de l'aide apportée est dispensée à des résidents de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Banque d'alimentation d'Ottawa a supporté, pendant plus de 15 ans, l'aide alimentaire dans l'Outaouais et que, compte tenu du besoin sans cesse croissant, la Banque d'alimentation d'Ottawa a cessé d'offrir le service depuis la prise en main par Moisson Outaouais en juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'une des pièces importantes de ce plan repose sur la construction et l'implantation du Complexe Moisson à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, une campagne de financement a été lancée avec un objectif de 2,6 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Outaouais vient en aide aux enfants, aux familles et à toutes personnes de Gatineau et de la région, qui ne mangent pas à sa faim, en redistribuant des denrées aux banques alimentaires locales et aux organismes accrédités des différents secteurs de la ville de Gatineau et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une banque alimentaire locale et régionale, par la réalisation du projet de Moisson Outaouais, permettra de mieux sensibiliser la population au problème de la faim dans l'Outaouais et de récolter un plus grand nombre de produits alimentaires destinés aux collectivités de Gatineau et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Outaouais demande à la Ville de Gatineau d'apporter une contribution financière significative à la campagne de financement pour la construction d'un entrepôt de denrées alimentaires pour Moisson Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet structurant pour lutter contre la pauvreté et qu'il s'agit d'une aide financière exceptionnelle et non récurrente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'appuyer les démarches de Moisson Outaouais pour la réalisation d'un projet d'implantation d'un entrepôt de denrées alimentaires sur le territoire de la ville de Gatineau et lui accorder une aide financière au montant de 300 000 \$ pour son projet.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11600-972 – Subventions diverses - Subventions

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 000 \$ à Moisson Outaouais, 815, boulevard de la Carrière, bureau 105, Gatineau (Québec) J8Y 6T4 ainsi qu'à puiser un montant de 300 000 \$ à même les imprévus 2011 pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 1^{er} novembre 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif